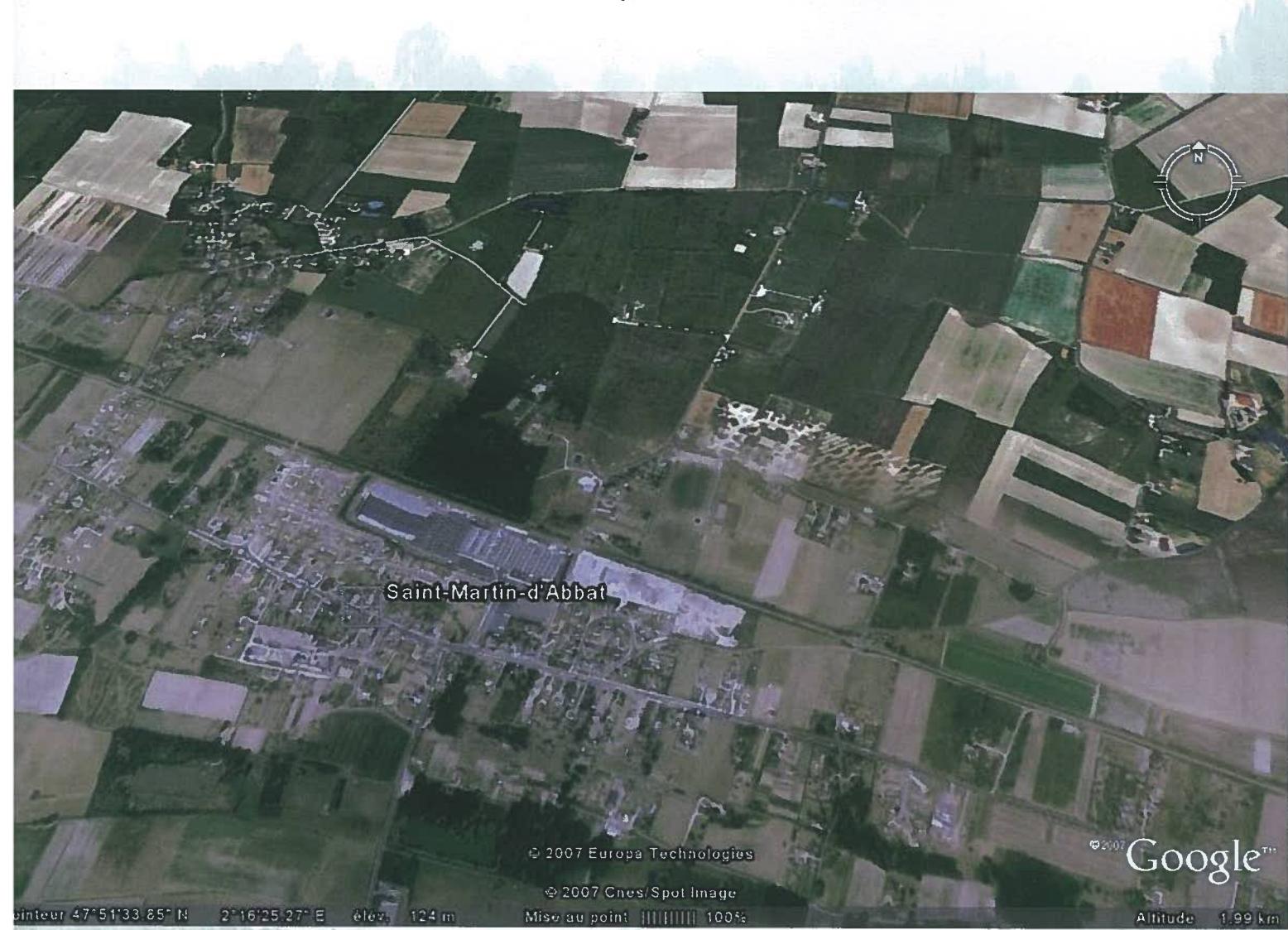




## D.I.C.R.I.M.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNALES DES RISQUES MAJEURS



Région  
Centre



## SOMMAIRE

	Page
Les risques majeurs à Saint-Martin-d'Abbat	3
Le risque inondation	4
Le risque intempéries hivernales et canicules	14
Le risque transport de matières dangereuses	17

## ANNEXE

Recensement des moyens d'hébergement et de restauration	22
---------------------------------------------------------	----

## EDITO

Le document d'information communal (DICRIM) nous invite à prendre conscience des risques majeurs auxquels notre village peut être confronté, à connaître les conséquences pour notre commune et envisager les mesures de protection de ses habitants et limiter les effets dévastateurs.

Voilà le but recherché par ce document, en informant chacune et chacun, dans une démarche d'information préventive.

Une faible partie du territoire communal est inondable. En cas de crue de la Loire, quelques habitations seraient concernées.

Les aléas climatiques nous touchant sous différentes formes sont beaucoup plus nombreux : la canicule, les intempéries hivernales (neige, grand froid), les tempêtes et les orages.

Et puis, nous ne pouvons més估imer le risque représenté par le transport des matières dangereuses, en cas d'accident sur les deux voies, l'une routière, l'autre ferroviaire qui traversent notre territoire.

Le maire,  
Joël PRUDHOMME

## LES RISQUES MAJEURS A SAINT-MARTIN-D'ABBAT

### LES RISQUES NATURELS :

- Inondations
- Tempêtes, intempéries.

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- Transport de matières dangereuses.

*La commune sous ses divers aspects...*



*Ce document est réalisé avec le soutien méthodologique et financier du Conseil Général du Loiret,  
avec le soutien financier du Conseil Régional du Centre et de l'EP Loire.*

*Elaboration : mairie de Saint-Martin-d'Abbat : Joël PRUDHOMME, Sophie HAMON*

*Méthodologie : Conseil Général du Loiret : Olivier DUCARRE*

*Impression : Société d'Impression Castelneuvienne*

## 1 - LE RISQUE INONDATION A SAINT-MARTIN-D'ABBAT

Dans le département du Loiret, 62 communes sont susceptibles d'être inondées par une grande crue de la Loire, dont notre commune pour une faible partie.

Une inondation d'une forte intensité reste toujours probable et conduirait à d'importants dégâts et perturbations sous estimés. Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.

### L'histoire de l'aménagement de la Loire :

Bien que qualifiée de sauvage, la vallée de la Loire a été fortement aménagée durant ces derniers siècles dans le but de se protéger des crues et de faciliter la navigation.

Le système d'endiguement actuel est fiable pour les petites et moyennes crues, mais peut comporter un risque pour les crues les plus fortes. Des déversoirs de crue permettent de soulager en partie le débit du lit endigué en laissant passer une partie du flot dans le val.

### L'origine des crues de la Loire :

La Loire connaît trois types de crue : les crues d'origine océanique qui font suite à d'importantes pluies généralisées sur le bassin (ces fronts pluvieux proviennent de l'Ouest), les crues d'origine cévenole qui résultent des précipitations orageuses très soutenues et très brutales sur l'amont du bassin de la Loire (la crue de 2003 était une crue cévenole) et enfin les crues mixtes, phénomène rare de concomitance entre les crues océaniques et les crues cévenoles (inondations catastrophiques en 1846, 1856 & 1866).

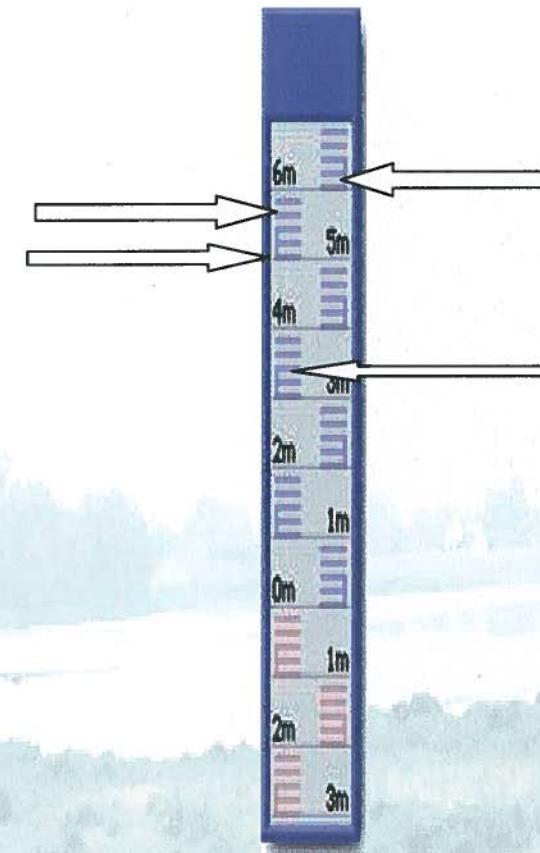
L'échelle de Gien est la référence officielle pour les niveaux de crue de la Loire à Saint-Martin-d'Abbat.



Hauteurs en référence à l'échelle de Gien (échelle réglementaire pour notre commune)

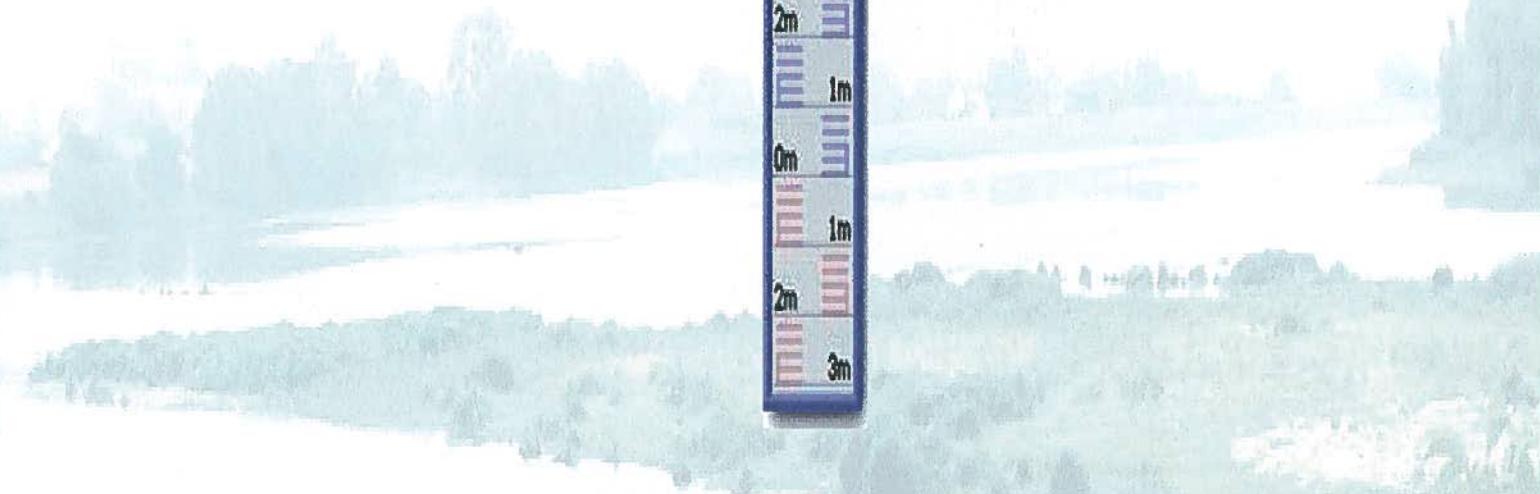
Crue de 5,60 m à l'échelle de Gien : le phénomène de remous s'accentue, la Loire remonte jusqu'au lieudit « Roland ».

Crue de 5,05 m (décembre 2003) à l'échelle de Gien : la Loire remonte dans la Bonnée, il s'agit d'une inondation dite par remous.



Crue de 6,10 m à l'échelle de Gien : l'eau surverse au niveau du déversoir d'Ouzouer s/Loire, le fusible se rompt et l'eau se propage dans tout le val.

Cote d'alerte

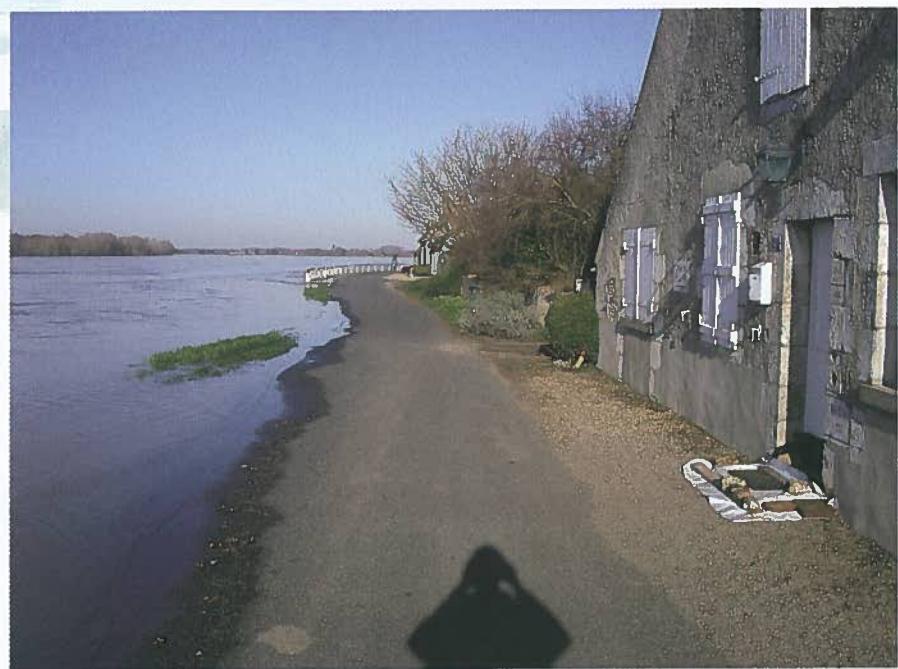


Sur la commune, les routes reliant Germigny-des-Prés à Saint-Martin-d'Abbat sont en partie inondées (route de Germigny, route du Grand Pont, route de Châteauneuf).

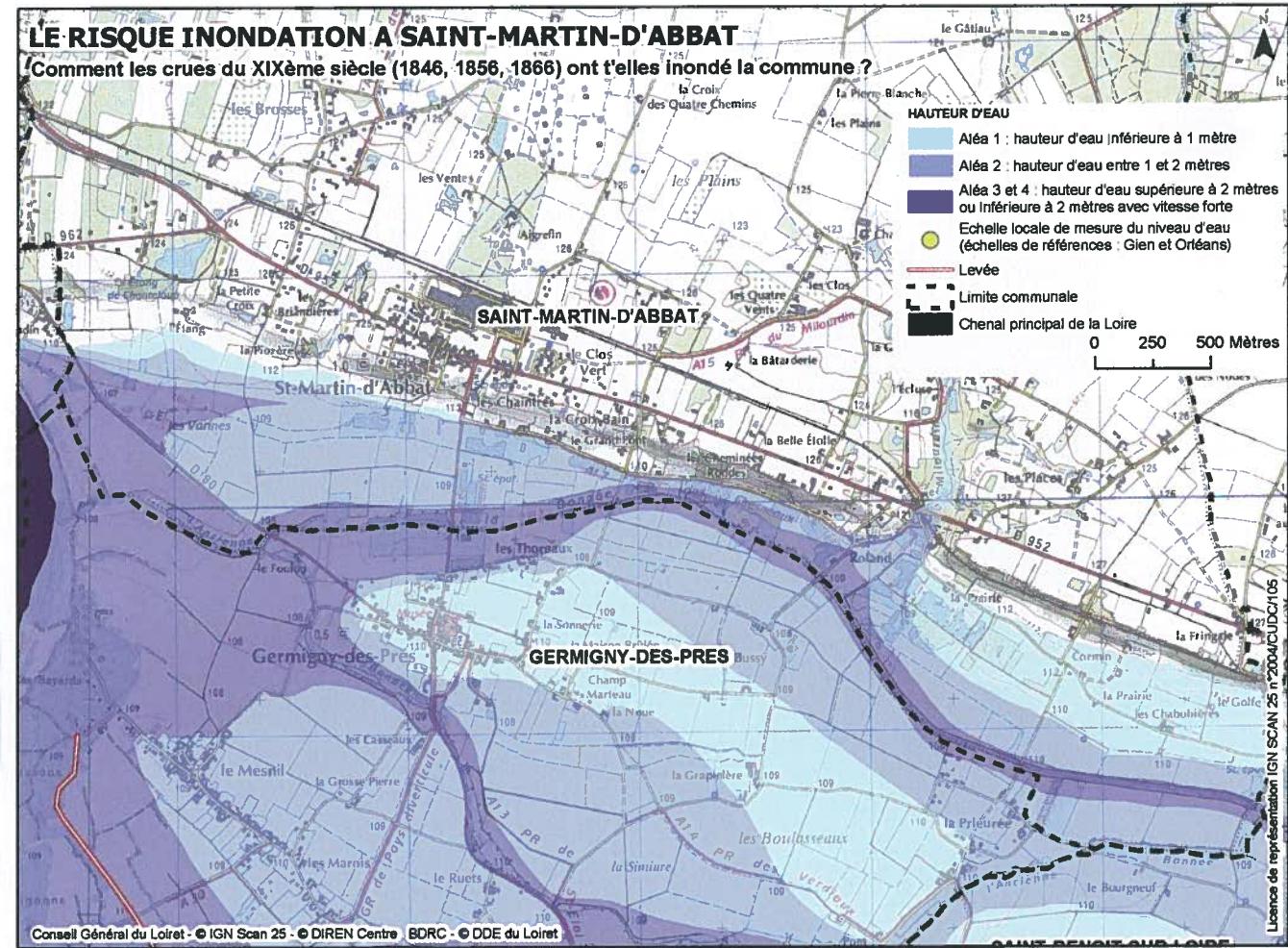




Décembre 2003 - Inondation route de Germigny par débordement de La Bonnée



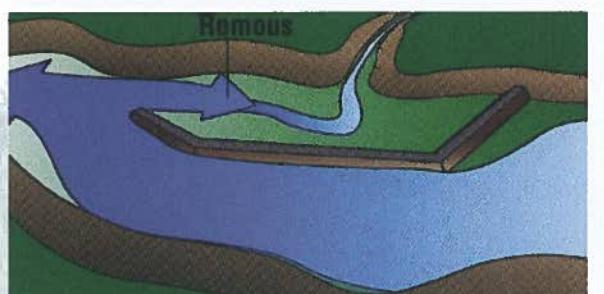
Décembre 2003 - La Loire en crue à Saint-Benoît-sur-Loire & à Sully-sur-Loire



Comme le précise la carte ci-dessus, des inondations peuvent avoir lieu dans le val endigué (secteurs « Le Golfe », « Les Chabobières », « La Prairie » « Cormin » « Roland », au sud de la rue des Olives, du chemin des Chaintres, « Les Seicherons », « Les varinnes ») par remontée de la Loire dans la Bonnée ou par surverse (débordement) de la Loire au niveau du déversoir d'Ouzouer-sur-Loire.

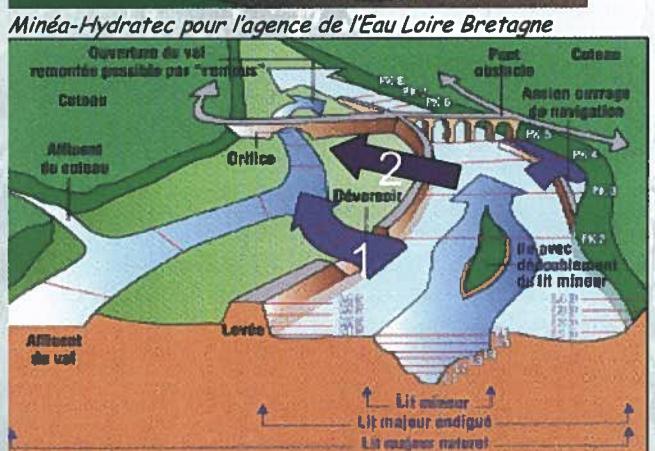
Les stations d'épuration de l'usine ANTARTIC et de la commune risquent d'être touchées.

### Comment la commune peut-elle être inondée ?



#### **Par remous**

Il s'agit d'une inondation par remontée à contre courant de la Loire dans les affluents. Elle se produit lorsque l'altitude du fleuve en crue est plus élevée que celle de l'affluent et en absence d'aménagement prévus à cet effet (pelles ou clapet anti-retour).



#### **Par surverse ou rupture de levées**

Soit par surverse, c'est-à-dire par débordement au niveau des points bas des levées ou des déversoirs créés à cet usage (déversoir n° 1).

Soit par rupture de levée en créant une brèche où s'engouffrent les eaux (brèche n° 2).

## CARACTERISTIQUES DU VAL D'OUZOUER

### Description du val

Situé en rive droite de la Loire, le val d'Ouzouer d'une superficie de 6 600 ha s'étend sur 22 km de longueur, d'Ouzouer-sur-Loire à Châteauneuf-sur-Loire (en passant par Saint-Martin-d'Abbat). Sa largeur moyenne est de l'ordre de 3 km, avec des élargissements dépassant 5 km. Le réseau hydrographique du val est constitué par la Bonnée et ses affluents qui descendent en grande partie de la forêt d'Orléans.

La Bonnée est canalisée sur la plus grande partie de son cours et de large section. Elle est protégée contre le remous de la Loire par un petit ouvrage anti-retour. Son ancien bras, la Ronce, dispose également d'un tel dispositif de protection. Ces ouvrages jouent leur rôle pour les petites crues, de fréquence inférieure à la décennale.

### Ouvrages de protection

Le val d'Ouzouer est protégé par une levée de 22 km de long ouverte à l'aval sur 1,5 km au débouché de la Bonnée. Cette levée n'est pas submersible pour des crues du type de 1856. Elle a été récemment renforcée sur presque toute sa longueur par la mise en place d'un « masque drainant » du côté du val.



DIREN Centre



DIREN Centre

A l'amont, un déversoir a été construit en 1886 à l'endroit où s'étaient produites des brèches lors des grandes crues de 1846, 1856 et 1866. Il a une longueur totale de 878 m dont 800 m au niveau du seuil. Il est surélevé d'un cordon de terre (banquette fusible) d'une hauteur de 1,20 m environ.



DIREN Centre

De nos jours, l'inondation du val débute par l'aval pour les crues de fréquence décennale. Cette inondation est limitée, la Bonnée et le bras de Ronce étant munis de dispositifs anti-retour efficaces jusqu'à environ  $3\ 000\ m^3/s$  en Loire, soit justement le débit de fréquence décennale. Pour des crues plus importantes, de période de retour 15 à 20 ans, les surfaces inondées par le remous de la Loire dans la Bonnée deviennent beaucoup plus importantes.

Le déversoir d'Ouzouer se met en fonctionnement pour un débit en Loire de  $5\ 300\ m^3/s$  environ, soit une crue de fréquence centennale (crue qui a, chaque année, une probabilité sur 100 de se

produire) écrêtée par le barrage de Villerest, par débordement au-dessus de la banquette fusible entraînant sa rupture. L'inondation reste toutefois limitée aux secteurs dans le prolongement du déversoir et le long de la Bonnée.

L'objectif du déversoir est de laisser s'écouler une partie du débit de la Loire afin de limiter la pression de l'eau qui s'exerce sur les parois des levées et ainsi éviter le risque de brèches accidentelles dévastatrices.

Ce déversoir n'a jamais servi depuis sa construction, mais il a été simulé qu'une crue atteignant environ 6 m à l'échelle de Gien suffirait à ce que l'eau s'engouffre. Suivant l'ampleur de la crue, un débit compris entre 450 et 1 250 m<sup>3</sup>/s peut rentrer et inonder le val d'Ouzouer s/Loire.

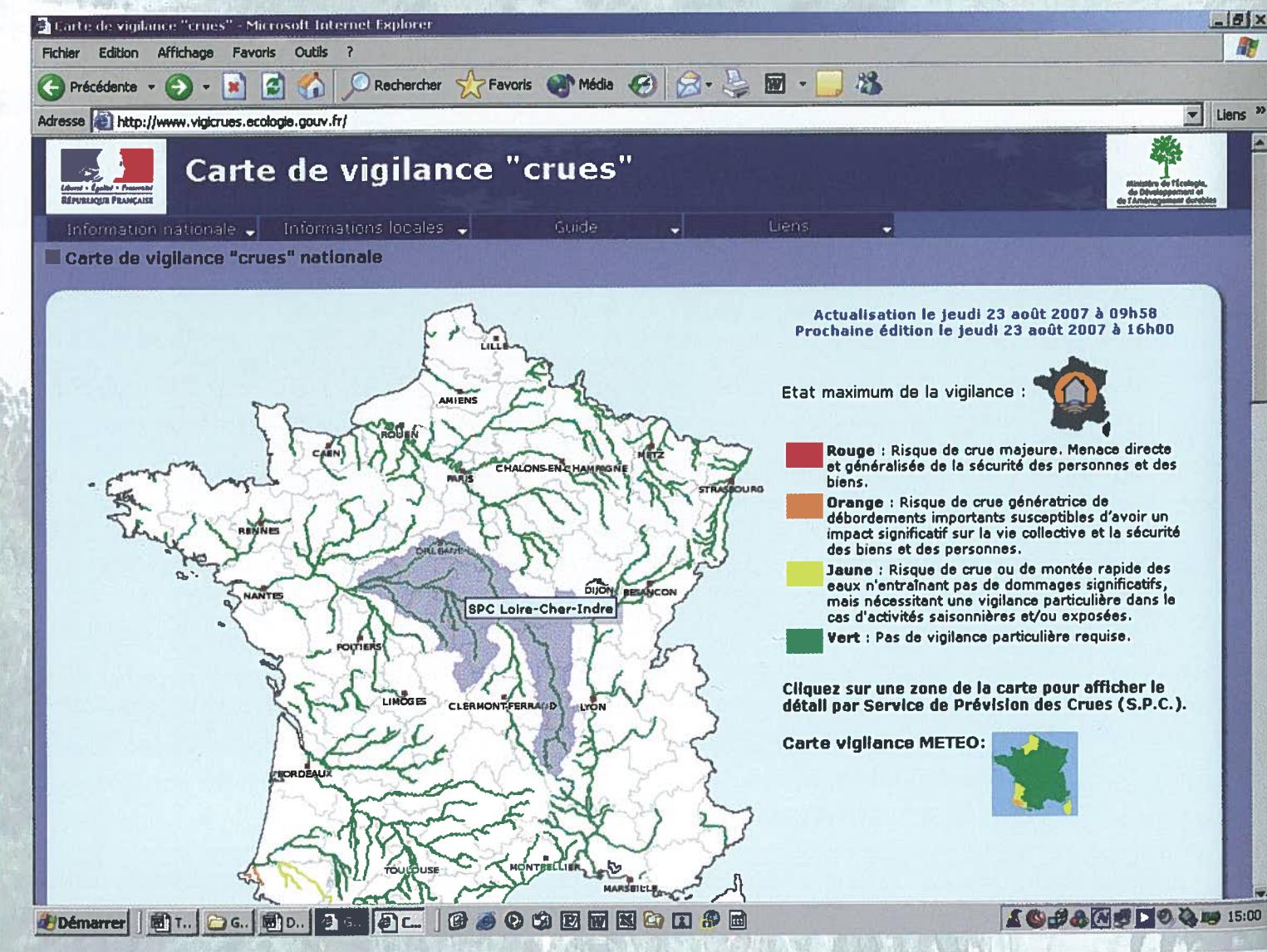
### Comment se tenir informé ?

L'Etat met en œuvre un service de prévision des crues sur le bassin de la Loire.  
Ce service permet de connaître 48 heures à l'avance les niveaux d'eau sur chaque tronçon du fleuve.

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>

<http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/graphikquotidien.htm>

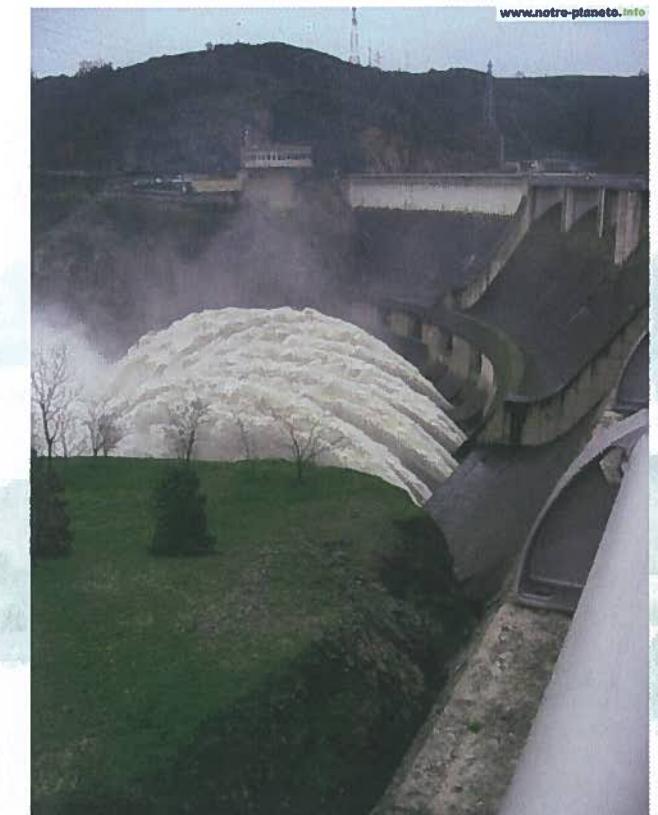
Service audiotel : 0825.150.285



### Que font les pouvoirs publics pour réduire le risque ?

#### ➤ Les barrages

En cas de fortes crues, le barrage de Villerest, situé près de Roanne dans le département de la Loire, permet de réduire le débit maximal de la Loire et de gagner quelques centimètres sur le niveau du fleuve. Le débit de pointe de la crue de décembre 2003 aurait été identique à celui de 1907 sans le barrage de Villerest.



[www.fleuve-loire.net](http://www.fleuve-loire.net)

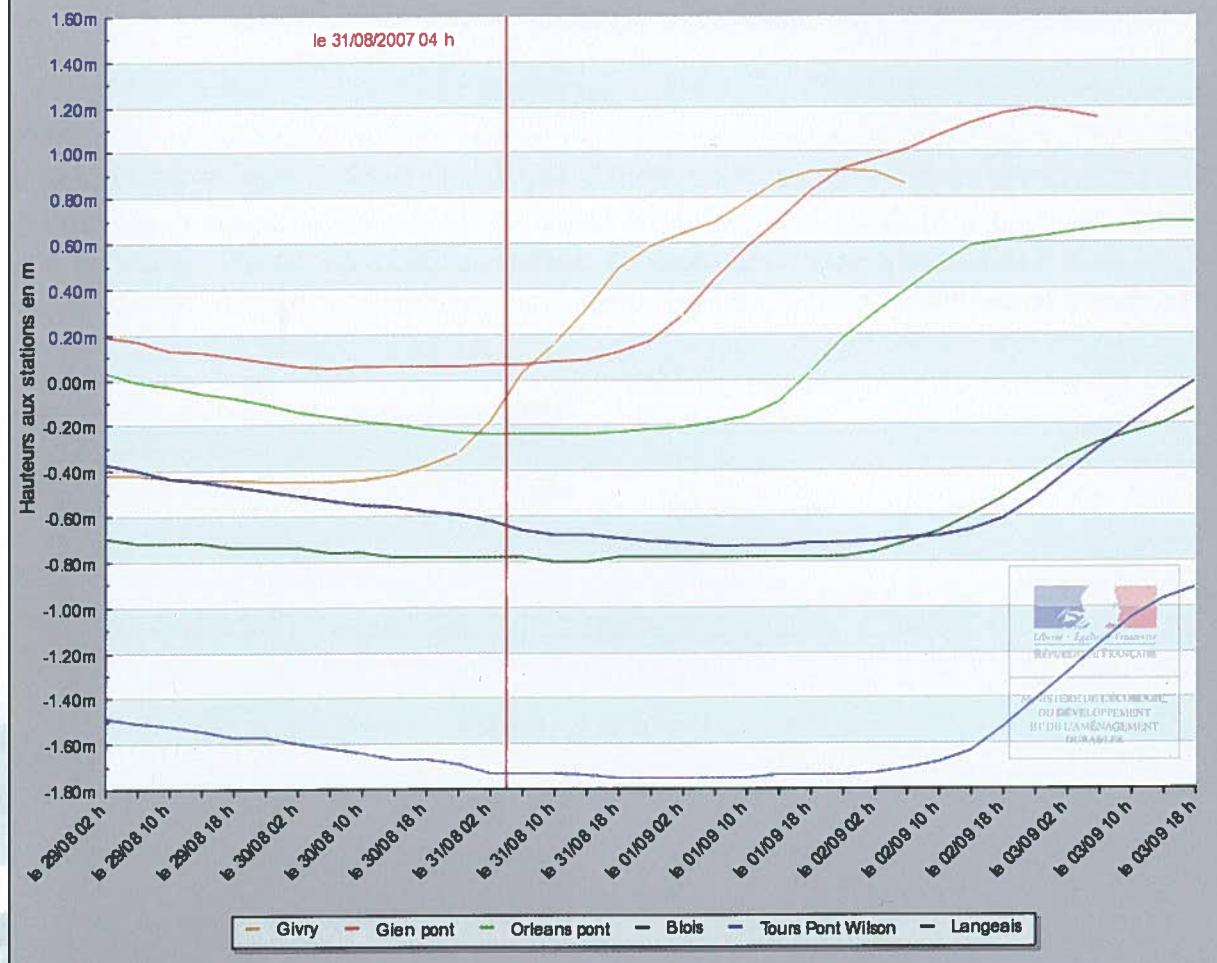
Barrage de Villerest

#### ➤ L'annonce de crue

Le réseau CRISTAL (Centre Régional Informatisé par Système de Télémesure pour l'Aménagement de la Loire) permet de surveiller en permanence l'ensemble des données hydrométriques sur 242 stations réparties sur le bassin.

Ces prévisions sont assurées par la Direction de l'Environnement Centre (DIREN) basée à Orléans. A partir d'un réseau de pluviomètres et de capteurs de niveau d'eau disposés le long du fleuve et de ses affluents, le service de prévision des crues établit une prévision d'évolution du débit et des niveaux d'eau.

Ces prévisions sont actualisées une à deux fois par jour et de façon beaucoup plus soutenue en période de crue.



Carte consultable sur <http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/graphikquotidien.htm>

#### ➤ La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Ce document a une valeur réglementaire. Il interdit ou réglemente les nouvelles constructions en zone inondable. Les secteurs sont classés par aléa en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse du courant en cas de crue. Ces documents sont consultables en mairie.

#### Comment réduire les dommages de son habitation en cas d'inondation ?

Consulter le Plan Familial de Mise en sécurité (disponible en mairie ou sur [www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr) ).

- S'assurer de disposer d'une pièce au dessus des plus hautes eaux connues.
- Lister les biens à mettre hors d'eau.
- Faire le diagnostic de ses contrats d'assurance.

#### Comment sera donnée l'alerte ?

A l'imminence d'une crue majeure les services de prévision des crues informent le Préfet. Si cette crue présente une menace pour la sécurité des populations, l'ordre d'évacuer sera donné par le maire suivant ce schéma de communication :

Prefet → Maire → Population

Dans le département il est possible d'anticiper un tel évènement 48 heures à l'avance environ.

## CONSIGNES DE SECURITE

### Avant :

- Prendre conscience qu'une crue majeure reste probable.
- Mettez hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux.
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez vous des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.
- Consulter le PPRI à la mairie pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation.
- Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles.
- Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (photos, factures).



France Bleu Orléans 100.9 Mhz



Ne pas téléphoner



Monter les biens à l'étage



Couper les réseaux



Se tenir prêt à évacuer

### Au moment de l'alerte :

- S'informer pour connaître l'évolution de la situation.
- Disposer d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles.
- Surélever vos meubles ou les monter à l'étage si votre habitation en est dotée.
- Limiter vos appels téléphoniques : libérer les lignes pour les secours.
- Se tenir prêt à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités.
- Couper les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermer fenêtres et volets.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée.

### Après la crue :

- Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison.
- Sécher et désinfecter vos pièces inondées.
- Assurer le chauffage de vos pièces.
- Effectuer un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur).

## 2 -LE RISQUE INTEMPERIES HIVERNALES ET CANICULES A SAINT-MARTIN- D'ABBAT

### CANICULE

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

En moyenne sur trois jours, lorsque la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C un plan national canicule est déclenché.

Ce plan a pour objectif d'activer pendant la période d'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, populations fragiles).

Les collectivités assurent le recensement des personnes vulnérables, de plus de 65 ans ou handicapées, à leur demande. Un registre est tenu à jour en mairie.

#### Consignes pendant la canicule :

- Passer au moins trois heures par jour dans un endroit frais.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Eviter de pratiquer une activité physique.
- Ne pas hésiter à aider ou à vous faire aider.

#### La carte vigilance de Météo-France :

La vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec les services de l'Etat pour informer et aider les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions au bon moment en cas de phénomène météorologique dangereux.

Cette carte permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

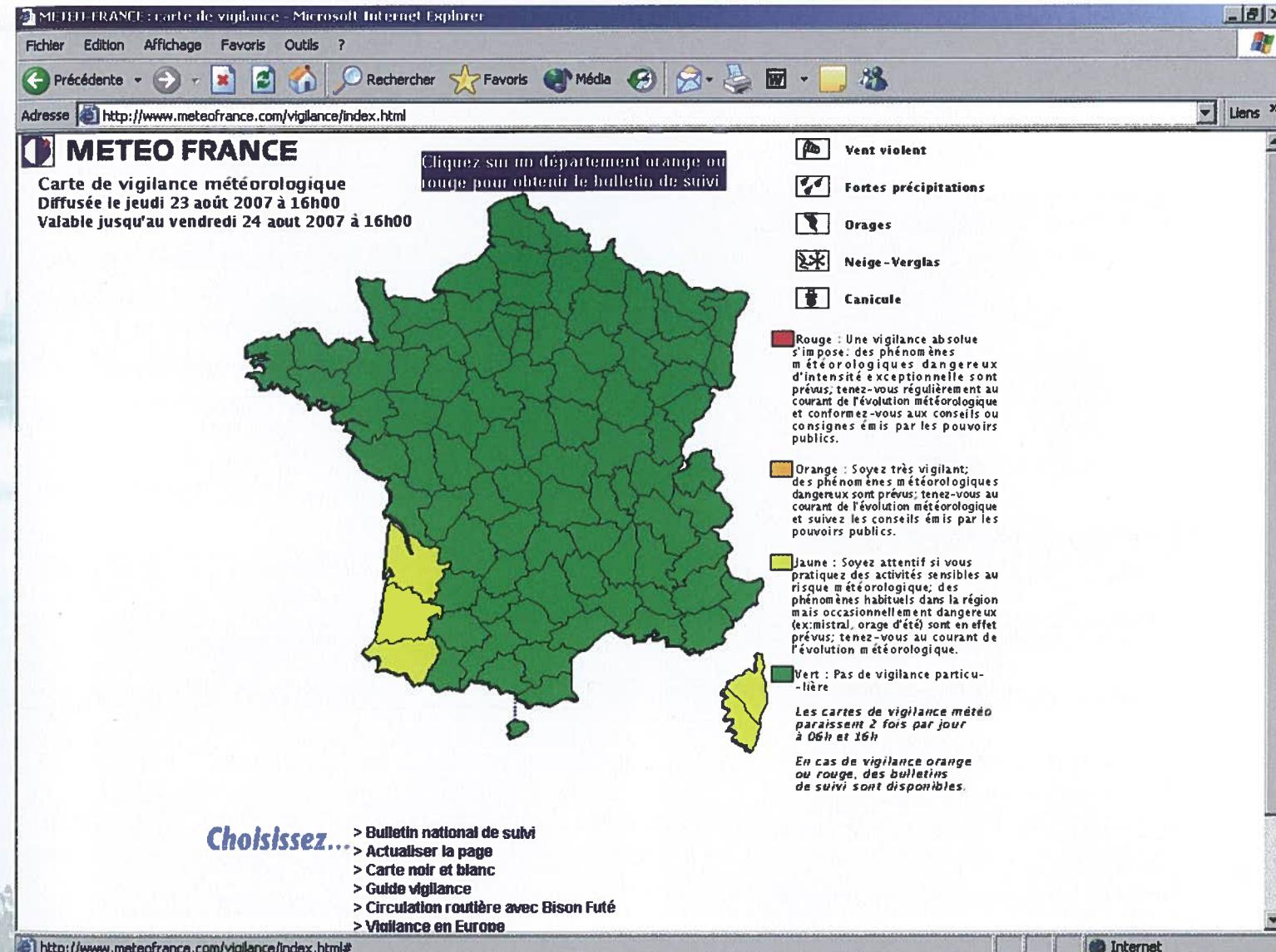
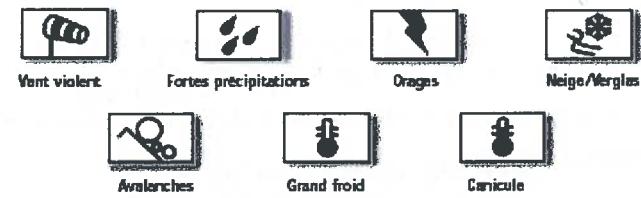
<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

#### Sa lecture s'effectue à deux niveaux :

- Les couleurs pour mesurer le niveau de risque



#### ➤ Les symboles pour repérer le danger



#### INTEMPERIES HIVERNALES

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids. L'accumulation des deux phénomènes est également possible. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Le département du Loiret connaît, en général, des hivers assez peu rigoureux, la température minimale franchit le seuil des -5°C en moyenne 8 jours par an et le seuil de -10°C est atteint un à deux jours par an en moyenne. On parle de grands froids lorsque les températures deviennent négatives sur plusieurs jours. Néanmoins les hivers de nos régions sont assez irréguliers.

L'information est diffusée par les médias locaux et les serveurs Internet de Météo-France.

En période hivernale des services d'astreinte sont opérationnels. Les gestionnaires routiers (Direction des Routes Départementales et Direction Départementale de l'Equipement) appliquent les dispositions prévues dans leur dossier d'organisation de la viabilité hivernale. Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus à cet effet, interdisant la circulation sur certains axes.

### LES INTEMPERIES HIVERNALES NE SE MAITRISENT PAS, MAIS DES MESURES PEUVENT ATTENUER LEURS CONSÉQUENCES.



#### Consignes :

- Assurer la mise hors gel de vos canalisations d'eau et compteurs d'eau.
- Dégager l'accès à votre habitation.
- Se renseigner sur l'état du réseau routier (bison futé).
- Eviter les déplacements non indispensables.
- Ne pas toucher au fils électriques tombés à terre.

### TEMPETES ET ORAGES

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12. La tempête du 26 décembre 1999 est l'événement récent le plus marquant.

Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité (éclairs) souvent accompagnées de vents et de fortes précipitations, voire de grêle. Ces précipitations brutales peuvent entraîner des inondations en milieu urbain suite à la surcharge des réseaux de collecte de pluies.

#### Consignes :

- Reporter vos déplacements.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques.

### 3 - LE RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES A SAINT-MARTIN-D'ABBAT

La zone à risque est composée par une bande de 50 mètres de large située de part et d'autre des axes les plus importants :

- ⇒ la voie ferrée Orléans - Sully-sur-Loire,
- ⇒ la RD 952 qui assure le transit entre Orléans et Gien.

Une matière dangereuse est une substance susceptible de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.

#### Les dangers :

- **L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou à la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.



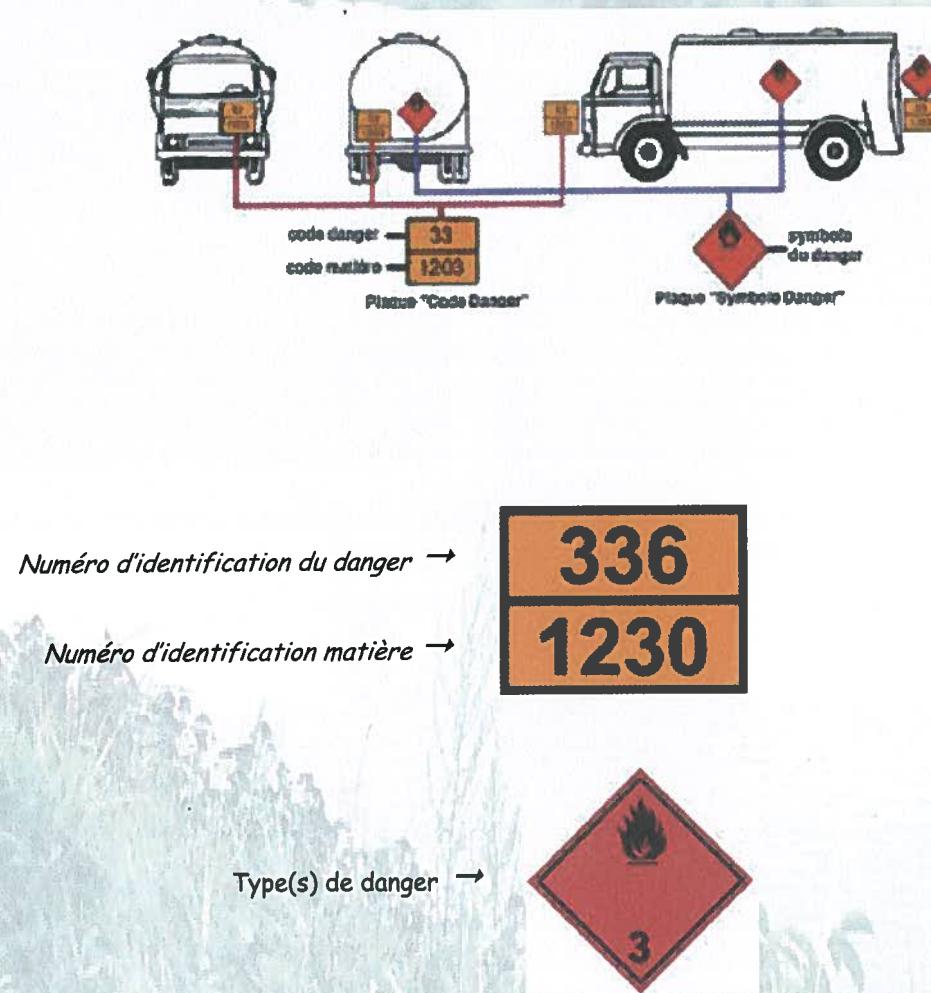
Juin 2001 : collision suivie de feu entre un poids-lourd transportant du propane et une voiture, risque d'explosion, évacuation de 7 maisons sur notre territoire.





Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit ainsi que son niveau de dangerosité.

#### Reconnaître les repères



#### Le bon réflexe

**Vous êtes témoin de l'accident :**

Donner l'alerte

POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables

POLICE : 17

SAMU : 15.

- Indiquez le lieu précis : nom de rue et numéro.
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule.
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez vous en.

L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute.



#### Consignes de sécurité en cas d'alerte :



Enfermez vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilation et aérations.



Stoppez chauffage et ventilation (VMC).



Ne téléphonez pas.

Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes. Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

#### Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes :

Respectez les consignes données par les services de secours.

Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.

Consultez un médecin en cas d'irritations. Changez de vêtements si possible.

## Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police Nationale : 17

Gendarmerie : 02.38.46.86.70

Fréquence France Bleu Orléans : 100.9 FM

France Inter : 99.2 FM ou 1852m GO

Mairie : 02.38.46.86.40

email : [info@mairie-saintmartindabbat.com](mailto:info@mairie-saintmartindabbat.com)

Préfecture du Loiret

[www.loiret.pref.gouv.fr](http://www.loiret.pref.gouv.fr)

Service Interministériel de défense et de

Protection civile

181 Rue de Bourgogne

45042 ORLEANS CEDEX

02.38.81.40.00

## Pour en savoir plus

Portail Loire risque inondation

[www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr)

BRGM

[www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

3 Avenue Claude Guillemin

45100 ORLEANS

02.38.64.34.34

[www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

Prim-net (portail de la prévention des risques majeurs) [www.prim.net](http://www.prim.net)

Modèle imprimable concernant l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers (obligatoire depuis le 01/06/2006)

[www.prim.net/citoyen/moi\\_face\\_au\\_risque/PDF/modele\\_imprimeIAL.pdf](http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/PDF/modele_imprimeIAL.pdf)

Direction régionale de l'environnement

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr>

5 Avenue Buffon

BP 6407

45064 ORLEANS CEDEX 2

02.38.49.91.91

Etablissement Public Loire

[www.eptb.loire.fr](http://www.eptb.loire.fr)

3 Avenue Claude Guillemin

45100 ORLEANS

02.38.64.38.38

Ministère de l'écologie et du développement durable

[www.ecologie.gouv.fr/developpement-durable/](http://www.ecologie.gouv.fr/developpement-durable/)

Conseil général du Loiret

[www.loiret.com](http://www.loiret.com)

Direction de l'environnement

15 Rue Eugène Vignat

45010 ORLEANS CEDEX

02.38.25.48.48

Institut des risques majeurs

[www.irma.grenoble.com](http://www.irma.grenoble.com)

9 Rue Lesdiguières

38000 GRENOBLE

04.76.47.73.73

Direction départementale de l'équipement

[www.loiret.equipement.gouv.fr](http://www.loiret.equipement.gouv.fr)

131 Rue Bannier

45000 ORLEANS

02.38.52.46.46

## L'ALERTE

Le réseau National d'Alerte est utilisé pour signaler qu'un risque technologique ou naturel vient de se produire. Le signal est montant et descendant. Il dure une minute et est répété 3 fois.

L'alerte est donnée par la sirène :

3 sons modulés de 1 minute

La fin d'alerte est donnée par la sirène :

1 son continu de 30 secondes.

## Consignes de sécurité en cas d'alerte :



Se mettre à l'abri.

Il y a danger pour les personnes à l'extérieur.



Se confiner.

Ne pas fumer.

Eviter l'entrée des produits toxiques.

Limiter les aérations.



Ne pas sortir.

Ne pas se mettre en danger.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

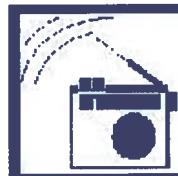
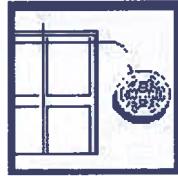


S' informer.

Ecouter la radio.

Eviter de téléphoner.

Laisser les réseaux disponibles pour les Secours.



## ANNEXE

### RECENSEMENT DES MOYENS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

#### Hébergement

- ⇒ Salle des Fêtes - Place de la Mairie
- ⇒ Ecole « La Charmille » - Place de la Mairie
- ⇒ « La Grange » - Place de la Grange
- ⇒ Salle de musique - Rue de l'Eglise
- ⇒ Vestiaires, local « tennis de table », club house pétanque, stand de tir - stade des Maux-Petits, Rue des Maux-Petits
- ⇒ Eglise - Rue de l'Eglise
- ⇒ Salle de Maryse PELLETIER - Place du Vieux Puits

#### Restauration

- ⇒ Restaurant scolaire
- ⇒ Bar Epicerie « Chez Maryse »
- ⇒ Restaurant « Le P'tit Bonheur »
- ⇒ Boulangerie

